



Communiqué de presse

Paris, le 5 novembre 2020

Projet de loi de finances : une opportunité historique de garantir l'accès à un hébergement de qualité pour les femmes victimes de violences !

Le gouvernement a fait de la lutte contre les violences conjugales une grande cause nationale, affichant une volonté politique notable pour mieux protéger et accompagner les femmes victimes de violences et les enfants co-victimes.

De nombreuses mesures ont été annoncées lors du Grenelle des violences conjugales de 2019, dont certaines ont déjà commencé à se mettre en œuvre. Cependant, déjà en 2019, les associations engagées dans la démarche lancée par le gouvernement avaient alerté sur l'insuffisance des moyens consacrés à l'hébergement des femmes victimes de violences, indiquant qu'il manquait au moins 2000 places d'hébergement spécialisé et que le financement prévu pour les 250 places d'hébergement d'urgence annoncées étaient largement insuffisants pour les accueillir et les accompagner dans de bonnes conditions.

Si le Premier ministre a annoncé la création de 1000 places supplémentaires d'hébergement pour femmes victimes de violences conjugales en 2021, le projet de loi de finances témoigne encore une fois d'un manque criant de financements. Nos associations estiment que pour héberger et accompagner toutes les femmes qui en ont besoin, en particulier dans des structures spécialisées, il manque près de 32 millions d'Euros au budget de l'Etat pour 2021. Ces crédits supplémentaires permettraient d'améliorer considérablement la qualité des places créées, pour prendre en compte les coûts importants que représentent la formation des intervenants sociaux et intervenantes sociales, l'accompagnement psychologique social, juridique et à la parentalité, le soutien aux enfants co-victimes, la sécurisation des lieux d'hébergement, la fourniture de produits de première nécessité, le fait de disposer de chambres séparées pour les enfants.

C'est pourquoi nous nous réjouissons de la reprise de notre proposition par de nombreux parlementaires ayant déposé des amendements en ce sens au Projet de Loi de Finances.

Nous invitons tou.te.s les parlementaires à soutenir ces amendements (voir ci-dessous), afin de se donner enfin les moyens d'héberger et d'accompagner les femmes victimes de violences dans de bonnes conditions. Cette mobilisation exceptionnelle émane de différents groupes politiques de l'Assemblée, ce qui témoigne d'un consensus politique rare. Nous appelons le gouvernement à le prendre en compte.

Ces amendements portent sur la partie « cohésion des territoires » du projet de loi de finances, et seront discutés à partir de vendredi 6 novembre en séance plénière à l'Assemblée Nationale.

Pour plus de précisions sur les amendements en question :

- [Amendement de Stéphane Peu \(groupe GDR\)](#)
- [Amendement d'Aurélien Taché \(groupe LREM\)](#)
- [Amendement de Bénédicte Taurine \(France insoumise\)](#)
- [Amendement de Brahim Hammouche \(Modem\)](#)
- [Amendement de Laurence Trastour-Isnard \(LR\)](#)
- [Amendement d'Isabelle Santiago \(PS\)](#)

Où vont les victimes de violences conjugales quand elles quittent leur domicile ?



100%

des victimes de violences conjugales doivent pouvoir être hébergées dans des conditions permettant leur sécurité.

PLF

Le Projet de Loi de Finances est un moment historique pour créer des places d'hébergement spécialisées et avec un budget à la hauteur des enjeux.

2000

C'est le nombre minimum de places d'hébergement spécialisées qu'il faudrait créer pour protéger les femmes victimes de violences selon les associations.

32 millions d'€

C'est la somme estimée par les associations qu'il manquerait au budget de l'Etat pour 2021, afin d'héberger les femmes en toute sécurité et dans de bonnes conditions.

Retrouvez plus d'informations dans le communiqué Inter-associatif